

REGLEMENT GENERAL DES JEUX- CONCOURS GROUPE DE'LONGHI FRANCE

Le présent Règlement Général est valable pour tous les jeux-concours organisés sur les sites du groupe De'Longhi France et leurs pages dédiées sur les réseaux sociaux à savoir :

De'Longhi Kenwood Braun Household nutribullet

Ci-après dénommés « **les Sites** »

ARTICLE 1 – OBJET

De'Longhi Appliances (SAS au capital de 200 millions d'euros, dont le siège social est situé Via L. Seitz 47, 31100 Treviso, Italie - n TVA IT 00698370962) est propriétaire du site Internet du Groupe De'Longhi (ci-après le « site Internet ») et l'administre avec ses sociétés affiliées et ses filiales (ci-après le « Groupe De'Longhi »). La société organise des jeux concours sur les Sites qu'elle édite.

On entend par jeux-concours toutes « opérations promotionnelles tendant à l'attribution d'un gain ou d'un avantage de toute nature par la voie d'un tirage au sort, quelles qu'en soient les modalités, ou par l'intervention d'un élément aléatoire » conformément à l'article L.121- 20 du Code de la consommation.

La participation à ces Jeux-Concours gratuits et sans obligation d'achat, ci-après individuellement désignées par le(s) « Jeu(x)-Concours ».

Le présent règlement a une portée générale. Les modalités particulières, notamment la dotation, la durée du jeu, les modalités de livraison du ou des lots et plus généralement toutes dérogations au présent règlement applicables à chaque jeu concours figureront directement sur le formulaire de Jeux-Concours sur le Site.

La participation à un Jeu-Concours implique l'acceptation pleine et entière du présent Règlement et des Conditions Particulières.

ARTICLE 2 – PARTICIPATION

La participation aux Jeux-Concours est ouverte à toute personne physique âgée de 18 (dixhuit) ans minimum, pénalement responsable, résidant en France Métropolitaine, disposant d'un accès à Internet et bénéficiant d'une adresse électronique, à l'exception des membres du personnel du groupe De'Longhi, de ses partenaires, de ses prestataires techniques, de tout parrain ou annonceur et de leur famille directe vivant sous le même toit. Toute participation d'un mineur à ce Jeu-Concours suppose l'accord préalable de la personne détenant l'autorité parentale sur ledit mineur.

Il ne peut y avoir qu'une seule participation et qu'un seul gagnant par foyer (même nom, même adresse) pour un même Jeu-Concours. Le non-respect de cette clause entraînera la disqualification immédiate du participant

Lors de chaque Jeu-Concours, les participants devront également et impérativement mentionner leur adresse électronique. Il pourra également leur être demandé de renseigner leurs nom, prénom, âge, adresse complète, numéro de téléphone dans les conditions de l'article 7 relatif aux données à caractère personnel.

Ne seront pas prises en considération les candidatures dont les coordonnées seront incomplètes, celles adressées en nombre, celles adressées après les délais prévus aux Conditions Particulières ou celles qui ne seraient pas conformes aux dispositions du présent règlement et aux Conditions Particulières.

Le groupe De'Longhi se réserve le droit d'annuler ou de modifier les règles des Jeux Concours si des fraudes venaient à être constatées.

ARTICLE 3 – MODALITES DU JEU

Des Jeux-Concours seront proposés ponctuellement sur les Sites visant à faire gagner des lots aux internautes.

Il peut s'agir, notamment, de questions à choix multiples dont la réponse présente un caractère objectif, d'appel aux votes, de tests de connaissances, d'appel à contribution de photographies et de vidéos, de quizz vidéo, d'instant gagnants, etc... Les internautes sont invités à participer en ligne, à valider les différentes étapes du Jeu-Concours et à laisser leurs coordonnées sur le formulaire électronique prévu à cet effet. En tout état de cause, l'internaute devra se conformer aux instructions mises en ligne lors de chaque Jeu-Concours.

Pour chaque Jeu-Concours le Site mentionne :

- le titre du Jeu-Concours concerné
- la période pendant laquelle l'événement a lieu et est ouvert aux internautes
- le nombre de gagnant(s), fixé discrétionnairement par le groupe De'Longhi,
- la(les) dotation(s) prévue(s), ainsi que sa(leur) valeur commerciale seront également indiquées sur le Site organisateur pendant toute la durée dudit Jeu-Concours.

ARTICLE 4 – PARTICIPATION SUR LES RESEAUX SOCIAUX

4.1 La participation à un Jeu-Concours organisé sur les réseaux sociaux tels que Facebook, Instagram, Pinterest nécessite pour toute personne de détenir un compte personnel sur lesdits réseaux sociaux. Pour participer au Jeu-Concours les participants sont invités, à des dates données, à se rendre sur le réseau social organisateur et prendre connaissance des Conditions Particulières de chaque jeu.

Une (1) même personne ne peut utiliser qu'un (1) seul compte pour participer au Jeu Concours.

Les modalités spécifiques de participation et de détermination du (des) gagnant(s) seront déterminées par le groupe De'Longhi dans le cadre du Jeu-Concours. En cas d'égalité entre deux (2) ou plusieurs participants, le groupe De'Longhi pourra tirer au sort le gagnant de la session.

Il est précisé que sauf mentions contraires, les réseaux sociaux concernés ne pourront en aucun cas être tenus responsables en cas de litige lié au Jeu-Concours, lesdits réseaux sociaux ne sont ni organisateurs, ni parrains de l'opération.

4.2 Toute participation à un Jeu-Concours du présent règlement ainsi qu'à tout Jeu-Concours dont les modalités de participation impliquent la publication d'un contenu, devra respecter les règles énoncées ci-dessous.

Chaque participant s'engage à ce que les contenus publiés et partagés (tels que des photographies, des vidéos, etc.) dans le cadre du Jeu-Concours soit des créations originales, qui ne portent aucune atteinte aux droits de tiers quels qu'ils soient et sur quelque fondement que ce soit. Chaque participant s'interdit formellement de publier ou de partager dans le cadre du Jeu-Concours tout contenu empruntant ou utilisant tout élément protégé par les droits de propriété intellectuelle ou industrielle appartenant à tout tiers dont il n'aurait pas obtenu l'autorisation préalable et certaine.

Chaque participant s'interdit également de publier ou partager tout contenu à caractère pornographique, raciste ou xénophobe, ainsi que toute photographie dénigrante ou susceptible de porter atteinte de quelque manière que ce soit à l'image, à la vie privée, à l'honneur, à la réputation et/ou à la considération de toute personne physique ou morale ainsi que contraire aux bonnes moeurs et/ou à l'ordre public et/ou aux lois en vigueur.

La société organisatrice se réserve expressément le droit d'éliminer sans justification dans le cadre du Jeu-Concours tout contenu considéré en tout ou partie comme ne respectant pas les conditions de validité ci-dessus énoncées ou susceptibles de nuire à l'image de cette dernière.

Chaque contenu est publié sous la seule responsabilité du participant. Les participants autorisent la reproduction et la représentation gratuite de leur contenu sur le Site concerné, ainsi que sur les réseaux sociaux et autres sites partenaires associés dans le cadre du Jeu-Concours organisé ; Toute participation incomplète, inexacte ou ne respectant pas les modalités ci-dessus ne pourra pas être prise en compte et entraînera par conséquent la nullité de la participation.

ARTICLE 5 – DOTATIONS

Le(s) lot(s) sera(ont) accepté(s) tel(s) qu'il(s) est(sont) annoncé(s) sur le Site concerné. Aucun changement (de date, de prix...) pour quelque raison que ce soit ne pourra être demandé au Groupe De'Longhi. Aucune contrepartie financière ou équivalent financier du gain ne pourra être demandé.

Il est précisé que la société organisatrice ne fournira aucune prestation ni garantie, le(s) gain(s) consistant uniquement en la remise du(des) prix prévu(s) pour chaque Jeu-Concours.

Aucun changement de date ne sera accepté dans le cas où il y aurait une date pour l'utilisation du(des) lot(s) (exemple : places pour un salon, de festival ...).

Le(s) gagnant(s) de moins de 18 (dix-huit) ans d'un tel séjour/voyage devra(ont) impérativement être accompagné(s) pendant ledit séjour/voyage par une personne détenant l'autorité parentale sur ledit mineur.

Le(s) gagnant(s) sera(ont) contacté(s) directement par courrier électronique et/ou par téléphone par le groupe De'Longhi.

Le gagnant sera informé de son gain par l'organisateur du jeu, sauf indication contraire, dans un délai de 2 (deux) semaines suivant le tirage au sort. Après avoir reçu cette information, il devra fournir au groupe De'Longhi ses nom et prénom ainsi que son adresse postale.

A défaut de réception de ses coordonnées dans les 7 (sept) jours suivant la première prise de contact par le groupe De'Longhi, le silence du ou des gagnants vaudra renonciation pure et simple de son/leurs lot(s), lequel/lesquels sera/seront automatiquement attribué(s) à un ou des gagnant(s) suppléant(s) ou conservé(s) pour un jeu concours ultérieur.

Le(s) lot(s) sera(ont) adressé(s) par voie postale, si sa(leur) nature le permet.

Le groupe De'Longhi ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de perte et/ou de détérioration du(des) lot(s) par La Poste ou en cas de fonctionnement défectueux des services de La Poste.

Le groupe De'Longhi ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable si les coordonnées postales renseignées par le participant au moment de sa participation au Jeu Concours s'avèrent inexactes, incomplètes ou erronées ou si le courrier électronique confirmant le gain du groupe De'Longhi a été redirigé dans les spams de la boîte mail du gagnant.

Aucun message ne sera adressé aux perdants.

La date d'utilisation et/ou de validité du(des) lot(s) sera communiquée lors de la délivrance du(des) lot(s). En tout état de cause, l'utilisation et/ou la validité du(des) lot(s) se fera selon les modalités communiquées par la société organisatrice.

Le groupe De'Longhi se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, de modifier, prolonger, écourter, suspendre ou annuler chaque Jeu-Concours, sans que sa responsabilité soit engagée de ce fait.

Il est précisé, que dans une telle hypothèse, la(les) dotation(s) et sa(leurs) valeur(s) pourront être ramenées au prorata de la nouvelle durée du Jeu-Concours concerné. Aucun dédommagement ne pourra être demandé par les candidats.

Le groupe De'Longhi se réserve la possibilité de remplacer le(les) lot(s) par des produits d'une valeur égale ou supérieure en cas d'indisponibilité dudit (desdits) lot(s), sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard. Toutefois, si le(les) prix annoncé(s) ne pouva(en)t être livré(s) par Le groupe De'Longhi, pour des raisons indépendantes de sa volonté ou en cas de non-fourniture du (des) lot(s) par les partenaires à l'opération, aucune contrepartie financière et/ou équivalent financier ne pourront être réclamés.

Le(s) gagnant(s) (ou si les gagnants sont mineurs, les personnes détenant l'autorité parentale sur ledit mineur) autorise(nt) expressément et gracieusement l'utilisation et la diffusion de ses (leurs) nom et adresse sur le Site ainsi qu'à l'occasion de toute campagne publicitaire ou promotionnelle liée au présent Jeu-Concours dans les conditions de l'article 7 relatif aux données à caractère personnel.

Si le(s) lot(s) consiste(nt) en des places pour assister à un événement tel qu'un concert, une exposition, un spectacle, une projection de film, la société organisatrice ne saurait être tenue responsable en cas d'annulation dudit l'événement.

ARTICLE 6 - DONNES A CARACTERE PERSONNEL

6.1 - QUI EST LE RESPONSABLE DU TRAITEMENT ?

Le responsable du traitement de vos données à caractère personnel est la société De'Longhi France SAS (ci-après désignée « De'Longhi » ou la « société »).

6.2 - QUELLES DONNÉES PERSONNELLES SONT COLLECTÉES ?

Dans le cadre de votre participation à notre Jeu-Concours, nous pourrions être amenés à collecter les données suivantes, comme rappelé à l'article 2 des présentes :

- civilité
- nom,
- prénom,
- adresse mail
- adresse postale
- Numéro de téléphone

En cas de réclamation et dans le cadre d'un jeu concours interdit aux mineurs de moins de 18 ans, nous pourrions être amenés à collecter les données suivantes :

- Date de naissance
- Votre pièce d'identité,
- Votre numéro de téléphone

6.3 - POURQUOI MES DONNÉES PERSONNELLES SONT COLLECTÉES ?

Vos données personnelles sont collectées et traitées pour les finalités suivantes :

- Gestion de vos inscriptions au Jeu-Concours
- Tirage au sort et information des gagnants
- Détection et lutte contre la fraude
- Gestion de l'attribution et de l'acheminement des lots
- Gestion des contestations et des réclamations
- Gestion des remboursements des frais de connexion et d'affranchissement

6.4 - QUELLE EST LA BASE LÉGALE DU TRAITEMENT DE MES DONNÉES PERSONNELLES ?

Les données à caractère personnel collectées sont strictement nécessaires à l'exécution du contrat de Jeu-Concours auquel vous souhaitez participer et à la réalisation des finalités visées ci-dessus (art. 6.b) du RGPD), à l'exception de celles traitées dans le cadre de la gestion des remboursements des frais de connexion et d'affranchissement qui sont nécessaires pour répondre aux obligations légales auxquelles De'Longhi est soumis (art. 6.c) du RGPD)..

6.5 - QUI SONT LES DESTINATAIRES DE MES DONNÉES PERSONNELLES ?

Vos données personnelles sont destinées à De'Longhi et pourront être transmises à un prestataire et/ou partenaire, sous-traitant de De'Longhi, en vue de l'envoi ou la remise des dotations.

Nos prestataires et/ou partenaires sont tenus de respecter la confidentialité et la sécurité des données qui peuvent leur être communiquées et de ne les utiliser que dans le strict cadre de l'exécution de leur mission de sous-traitance ou de prestation de service.

6.6 - QUELLE EST LA DURÉE DE CONSERVATION DE MES DONNÉES ?

Nous ne conserverons vos données à caractère personnel que pendant la durée nécessaire à l'accomplissement des finalités pour lesquelles elles ont été collectées ou pour toute autre finalité connexe et licite. Par conséquent, si vos données à caractère personnel sont traitées pour des finalités différentes, nous conserverons les données jusqu'à ce que la finalité de la durée la plus longue ait été accomplie. Cependant, nous cesserons de traiter les données à caractère personnel collectées pour la finalité pour laquelle la période de conservation aura expiré.

6.7 - QUELS SONT MES DROITS SUR MES DONNÉES ?

Conformément aux dispositions du Règlement 2016/679/UE du 27 avril 2016 relatif à la protection des données et la Loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, les participants au Jeu-Concours disposent d'un droit d'accès, de portabilité, de rectification, de suppression et d'opposition sur les données à caractère personnel les concernant. Vous disposez également du droit de définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel après votre décès.

Les coordonnées de De'Longhi, en sa qualité de responsable du traitement des données, peuvent être consultées à l'adresse du Délégué à la protection des données figurant en bas du présent document.

6.8 - PUIS-JE AVOIR DES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES, OBTENIR DE L'AIDE ?

Si vous avez des questions concernant la façon dont nous traitons vos données à caractère personnel, veuillez nous joindre par courrier électronique et adresser votre demande au Délégué à la protection des données (DPO) ou au responsable local de la confidentialité des données à dpo_privacy@delonghigroup.com ou par courrier postal à l'adresse suivante De Longhi France 1 rue Mozart 92110 Clichy La Garenne.

ARTICLE 7 – RESPONSABILITE

De'Longhi rappelle aux participants les caractéristiques et les limites du réseau Internet et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants à ce réseau via les Sites.

De'Longhi ne pourra en aucun cas être responsable en cas de non attribution d'un lot si le gagnant ne fournit pas ses coordonnées dans les sept (7) jours suivant la première prise de contact par De'Longhi.

En outre, sa responsabilité ne pourra en aucun cas être retenue en cas de problèmes d'acheminement et/ou de perte de courrier postal ou électronique.

Plus particulièrement, la société organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

De'Longhi ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au Site ou à y jouer du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment et non limitativement à/aux : (1) l'encombrement du réseau ; (2) une erreur humaine ou d'origine électrique ; (3) toute intervention malveillante ; (4) la liaison téléphonique ; (5) matériels ou logiciels ; (6) tous dysfonctionnements de logiciels ou de matériel ; (7) un cas de force majeure ; (8) des perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement des Jeux-Concours.

De'Longhi se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, de modifier, prolonger, écourter, suspendre ou annuler chaque Jeu-Concours, sans que sa responsabilité soit engagée de ce fait.

ARTICLE 8 – FRAUDE

De'Longhi pourra annuler tout ou partie du Jeu-Concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu-Concours ou de la détermination du(des) gagnant(s).

A cet égard, sont formellement interdites, les participations envoyées en nombre au moyen d'applications informatiques.

De'Longhi se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer la(les) dotation(s) aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

ARTICLE 9 – ACCEPTATION DU REGLEMENT

Le simple fait de participer à ce Jeu-Concours entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement.

En cas de réclamations, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises à la société De'Longhi dans un délai de 3 (trois) mois à compter de la date de clôture du Jeu-Concours à l'adresse suivante :

Version 1 - Mis à jour le 13 septembre 2022

De Longhi France 1 rue Mozart 92110 Clichy La Garenne.